

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU

Séance du 26 septembre 2016.

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation
Le 10 septembre 2016
Date d'affichage

L'an deux mil seize
et le vingt-six septembre
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de M. Michel SALAÛN, Maire.

Présents : M. M. SALAÛN, Mme M. MANAC'H, M. Y. COQUIL,
Mme J.P. TURPIN, Mme L. L'HARIDON, M. J.F. SARREAU, Mme M.A. MOREAU,
Mme C. BARON, G. COCHENNEC, M. J.M. LUCAS, Mme R. AUTRET.
Absents : Mme C. LE BEC, M. G. LE CORRE, Mme J. CONNOLY, M. P. MADEC
Secrétaire : M. Y. COQUIL

Objet de la Délibération
**Redevance de déversement
dans le réseau d'assainissement.
Tarifs pour l'année 2017.**

M. le Maire expose à l'assemblée :

- Par délibération en daté du 30 septembre 2015, notre assemblée avait fixé à 1,10 € par M³ d'eau potable la redevance de déversement dans le réseau d'assainissement, pour l'année 2016 et l'abonnement annuel (part fixe) de 35 € par abonné.
- Considérant que l'équilibre budgétaire du Budget Assainissement ne sera pas atteint en 2016 et que d'autres travaux d'investissements sur le réseau sont à prévoir dans les années à venir, et que ces travaux ne sont plus subventionnés,

Le Conseil Municipal après cet exposé et avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- de fixer la redevance de déversement dans le réseau d'assainissement au tarif de 1,15 € par M³ d'eau potable consommé, pour l'année 2017.
- de fixer l'abonnement annuel (part fixe) à 40 € par abonné pour l'année 2017.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,
Michel SALAÛN.

